

Je soumetts cette idée aux gens habiles et savants en archéologie, tout en faisant remarquer qu'aucune de ces variations dans le blason authentique de la ville ne serait admissible sans un décret émanant du pouvoir ou tout au moins de l'administration supérieure. Il ne doit être permis à personne de substituer ses propres théories ou ses idées artistiques aux traditions positives de l'histoire ou aux prescriptions d'une autorité régulière.

Et, pour terminer, je conclus de tout ceci, que le plus sûr parti à prendre quand on restaure un monument, c'est de se conformer aux exigences de l'époque à laquelle il fut élevé ; et si l'on veut indiquer des phases de son histoire ou la date de sa restauration, le faire d'une manière tellement précise que ce changement ne devienne pas un anachronisme et un contre-sens.

MOREL DE VOLEINE.

